

Courte chronique d'uniformologie maritime : administrateur des affaires maritimes

Avant de devenir administrateurs des affaires maritimes, ces officiers de la marine ont été administrateurs de l'Inscription maritime. Le système de l'Inscription fut mis en place en 1666 ; il perdura jusqu'en 1965 et permit à la marine de l'État de disposer de marins en nombre suffisant en temps de paix comme en temps de guerre : en échange d'un service au sein de la marine, consécutif à une levée, périodique ou exceptionnelle (en cas de guerre), les inscrits bénéficiaient d'avantages : une gratuité des soins, une pension et le soutien d'une caisse d'invalidité en cas de besoin.

Pour suivre cette population maritime, on assigna des agents dans les différentes subdivisions de la côte française appelées quartiers. A la fin de l'Ancien Régime, à la tête de chacun des quartiers fut placé un chef des classes, officier de vaisseau en retraite et, pour l'administration, un commissaire de marine dit « des classes ». Pendant tout le dix-neuvième siècle, des commissaires furent donc chargés de l'Inscription maritime. On les appelaient « commissaires de l'Inscription ».

Mais en 1902 fut créé un nouveau corps d'officiers de la marine chargés de cette activité particulière, les administrateurs de l'Inscription maritime. Progressivement le champ de leurs responsabilités s'élargit pour embrasser, outre la gestion des inscrits, la police de la navigation et du pilotage, les pêches, la domanialité maritime, les bris et naufrages et les pensions, demi-soldes, secours et autres allocations sur les caisses de l'Établissement des Invalides de la Marine.

Le corps des administrateurs de l'Inscription maritime fut supprimé par Vichy en 1940 au profit d'un corps civil, puis fut récréé par Alger en 1943.

Enfin, en 1967, le corps des administrateurs de l'Inscription maritime devint le corps des administrateurs des Affaires maritimes.

Dans la mesure où, d'une part, les photos d'administrateurs de l'inscription maritime sont rares et, d'autre part, les photos en noir et blanc après 1915 (fin du port de l'habit brodé) ne permettent guère de différencier les officiers subalternes et supérieurs des différents corps assimilés d'officiers, nous avons choisi de traiter ensemble tous les grades de ces officiers d'administration, les officiers généraux étant ci-dessous majoritairement représentés.



L'habit des administrateurs de l'Inscription maritime ne fut pas défini avant 1913, sauf pour les hauts-fonctionnaires du corps pour lequel ce fut fait en 1904. En effet, les officiers subalternes et supérieurs de la marine étaient privés d'habit brodé de 1903 à 1912.

Ce n'est donc qu'en 1904 que fut définie l'étoffe distinctive de ces officiers, le velours gris cendré, et les broderies d'acanthé en or, applicables dans un premier temps aux seuls administrateurs généraux. Nous sommes ici en présence d'un administrateur général, équivalent au contre-amiral, en grande tenue de cérémonie vers 1910, comportant le chapeau à plume noire, les épaulettes, l'épée, le ceinturon porte-épée, la ceinture de fonction, ces quatre derniers effets étant décorés de deux étoiles en argent.



Cette photo est extraite d'une photo de groupe de la promotion 1905-1906 de l'école d'administration de Brest. Pas d'habit à l'époque pour cet administrateur de 3^e classe de l'Inscription maritime puisque ce grade en est privé, mais une simple redingote, ici en tenue n°3, c'est-à-dire sans le chapeau mais la casquette et sans le ceinturon en soie bleue et or mais avec celui en poil de chèvre noir. L'épée possède un fourreau à un anneau de bélière depuis 1902. Ces parements gris cendré apparaissent bien foncés... Est-ce du velours gris cendré ou du velours brun loutre ?



Extrait de la même photo de groupe, cet officier supérieur, du grade d'administrateur principal qui est reconnaissable au port de l'épaulette à grosses torsades et à la contre-épaulette, porte un habit surprenant.

D'abord, il ne devrait porter ni l'habit ni le pantalon à bandes d'or, puisque les officiers subalternes et supérieurs en sont alors privés.

Ensuite, en 1905, les broderies des administrateurs de l'Inscription n'ont pas encore été définies. Alors ?

Comme les premiers administrateurs sont des commissaires, on pourrait imaginer un ancien commissaire principal, nostalgique de l'habit brodé, mais on ne reconnaît pas en grossissant les broderies de feuilles de chêne et d'acanthé des commissaires. On pourrait également imaginer le travail d'un tailleur ayant extrapolé les broderies définies en 1904 pour les administrateurs généraux.
Mystère...



Nous nous situons ici après 1918, car les broderies des manches de cet inspecteur général de l'Inscription maritime ont été remplacées par des étoiles en argent et, pour distinguer le corps, des pattes de collet avec la symbolique associée et des pattes portant trois boutons au bas des manches, le tout en velours gris cendré. Cet officier général est en tenue provisoire de cérémonie, encore ainsi intitulée pendant toute les années 1920. Mais le « provisoire » va durer et s'imposer comme la seule tenue de prestige.



En tenue n°1, dans les années 1920, la casquette remplace le chapeau à plume noire. Nous sommes ici en présence d'un administrateur général de 1^{re} classe en 1926. En effet, ce grade sommital, équivalent au vice-amiral, est créé cette année-là.

Et c'est au cours de celle-ci que la redingote change de coupe : le col ouvert fait son apparition ; or ici il est fermé...

On peut remarquer les trois étoiles sur les glands de la ceinture de fonction et le double rang de broderies sur le bandeau de casquette.



Trois années au moins se sont écoulées. Cet administrateur général de 2^e classe de l'Inscription maritime porte le modèle de casquette adopté en 1928 : l'ancre brodée sur la toque a été remplacée par l'écusson frontal à deux fois cinq palmes.



Et voici un administrateur général de 2^e classe peu avant la Deuxième Guerre mondiale. Il porte la tenue de cérémonie définie en 1931.



Cet administrateur en chef de 1^{re} classe des affaires maritimes nous montre l'uniforme contemporain de ce corps de la marine. Le veston bleu n'a pas changé depuis 1918, sauf pour la nature du drap. Les galons sont bordés d'un fin parement, désormais en coton, gris cendré.



Nous terminons par un inspecteur général de 1^{re} classe des affaires maritimes. Hormis la casquette, rien ne distinguerait un officier pris en photo après 1918 d'un officier photographié actuellement en noir et blanc. Les pattes de col sont bien présentes, comme probablement la patte de velours gris cendré avec ses trois boutons, au bas des manches, aux côtés des étoiles.

Des photos ont été empruntées au site <http://museedesetoiles.fr/categories-pieces/generaux-genie-maritime/>